



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

2020-2021 | FR

QUE FAIRE APRÈS

LA 4^E DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE CLASSIQUE



ORIENTATION

QUE FAIRE APRÈS

LA 4^E DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE CLASSIQUE



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2021

Rédaction: Service de l'enseignement secondaire
Service presse et communication

ISBN: 978-99959-1-290-1

Layout: Service presse et communication

www.men.lu

N.B. : Pour faciliter la lecture de cette brochure, le terme « élève » est employé sous sa forme masculine.



Chers élèves,

Actuellement en 4^e de l'enseignement secondaire classique, vous voici arrivés à un moment clé de votre scolarité.

Au cours des années précédentes, vous avez suivi une formation générale ; vous avez pu prendre conscience de vos forces et de vos faiblesses ainsi que de vos préférences pour certaines disciplines.

À présent, c'est à vous de vous engager et de prendre une décision concernant la suite de votre parcours.

Afin de vous aider à bien vous orienter, la brochure que vous tenez entre vos mains vous fournit des informations essentielles sur la panoplie de sections offertes dans les différents lycées ainsi que sur les disciplines dans lesquelles il faudra vous investir au cours de cette année afin de remplir les conditions d'accès à la section qui vous intéresse.

N'hésitez pas à demander conseil à vos enseignants, à la cellule d'orientation de votre lycée et à vos parents.

Je vous souhaite pleine réussite dans votre parcours scolaire et vos projets futurs.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Chers parents,

Vous avez à cœur que votre enfant s'oriente vers une formation qui l'épanouisse et lui ouvre des perspectives dans sa vie future.

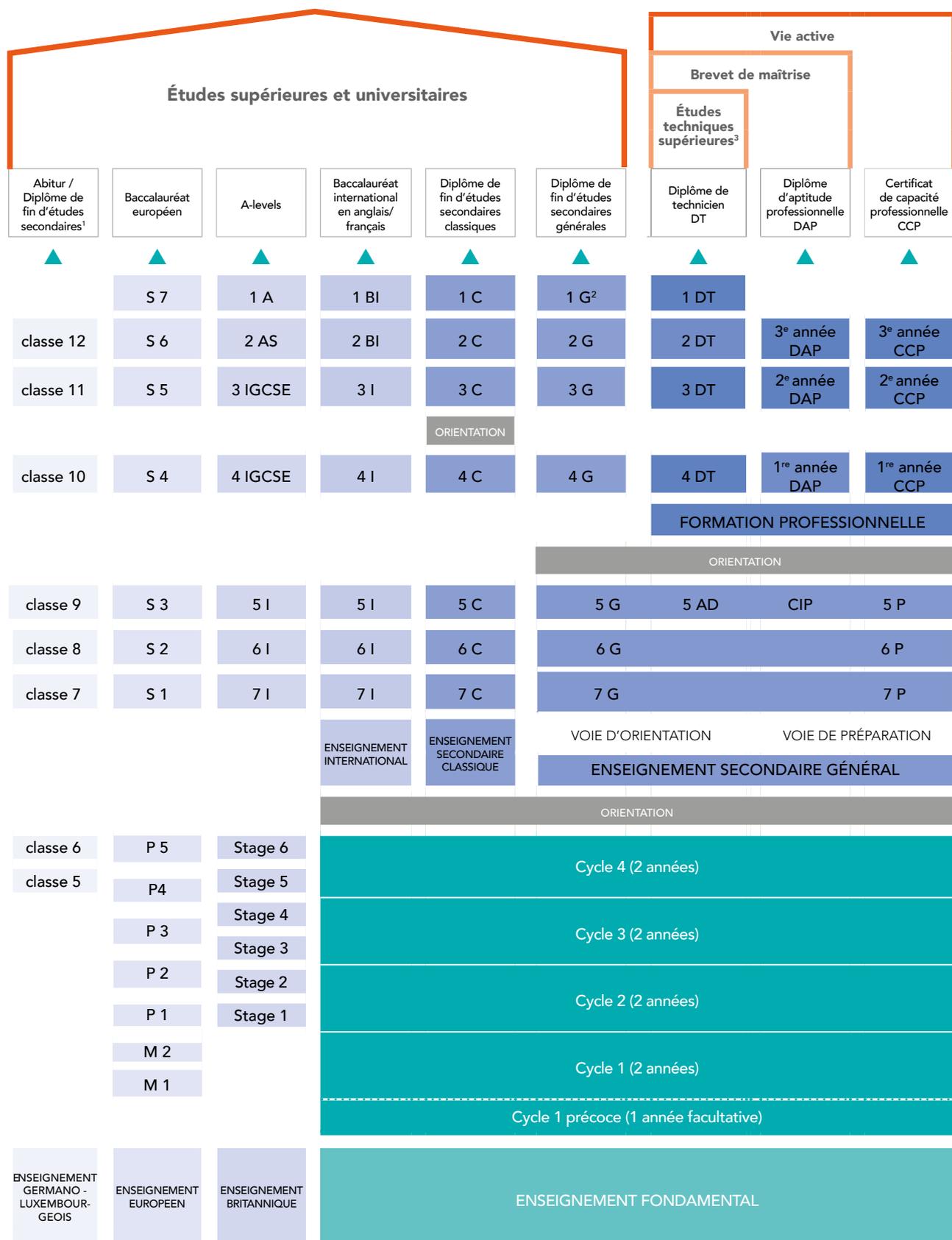
Ce guide vous est également destiné afin que vous puissiez l'accompagner et le conseiller au mieux alors qu'il doit choisir sa voie de formation. Vous pourrez aussi l'encourager à persévérer dans les disciplines donnant accès à la formation qui l'attire le plus.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

QUE FAIRE APRÈS LA 4^E DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC.....	9
I. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE.....	11
1. LES CLASSES INFÉRIEURES : 7 C, 6 C, 5 C.....	12
2. LES CLASSES SUPÉRIEURES : 4 C, 3 C, 2 C, 1 C.....	13
3. LA CLASSE POLYVALENTE (4 C)	15
4. LE CYCLE DE SPÉCIALISATION	18
5. LA CLASSE DE 3 C.....	25
6. LA CLASSE DE 2 C.....	28
7. LA CLASSE DE 1 C.....	30
8. L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES	33
9. LES CRITÈRES DE PROMOTION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	36
10. LES MESURES D'ENCADREMENT	42
11. LES MODALITÉS DE CHANGEMENT DE SECTION EN CLASSE DE 3 C ET EN CLASSE DE 2 C	43

LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS

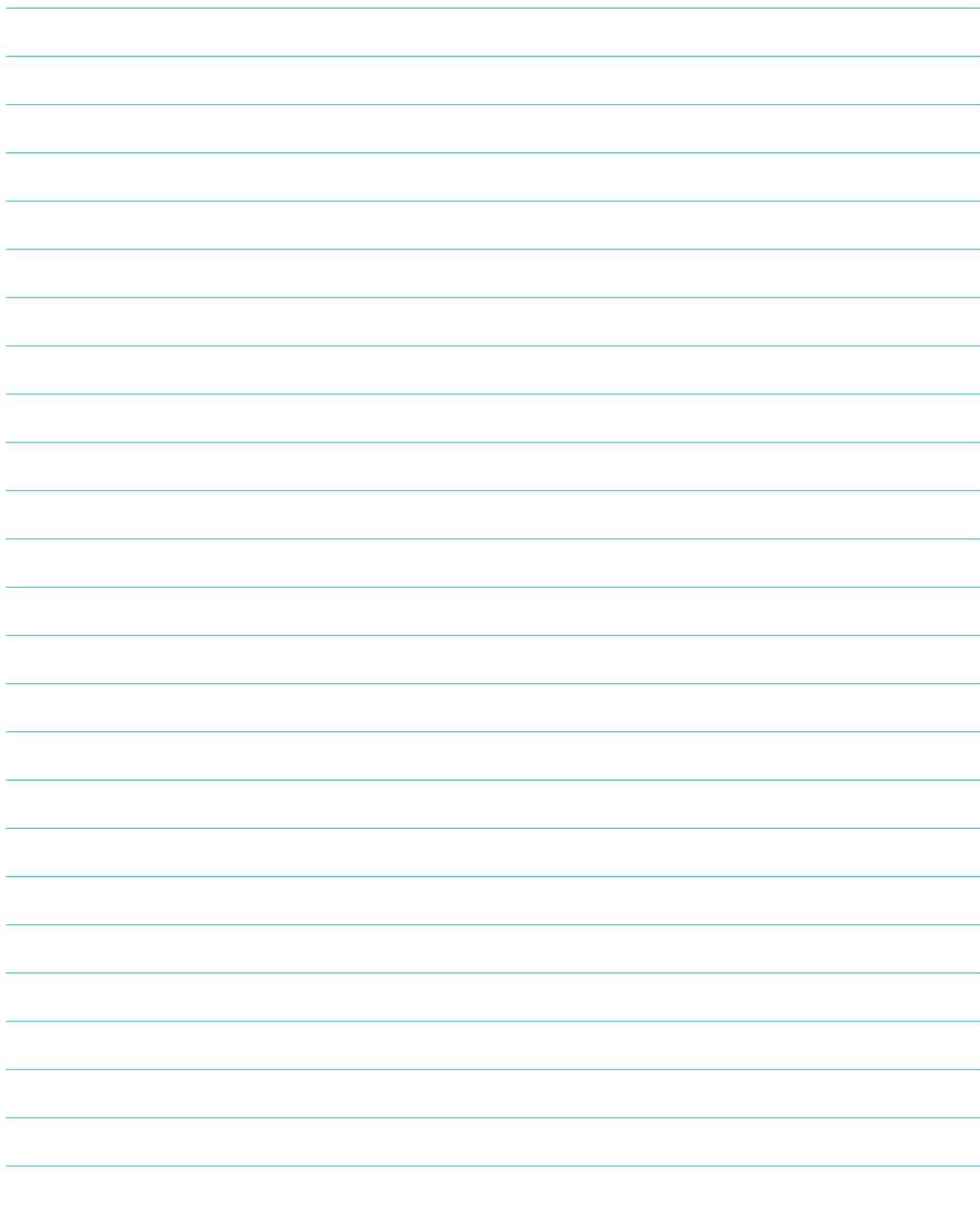


¹ diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales

² S'y ajoute l'année terminale (1+ GED) à la section de la formation de l'éducateur.

³ via modules préparatoires

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.



I. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE



Durée	7 années
Finalités	<ul style="list-style-type: none"> transmettre des connaissances générales dans des domaines comme les langues, les sciences humaines et sociales, les mathématiques et les sciences naturelles préparer les élèves aux études supérieures et universitaires
Structure	<ul style="list-style-type: none"> classes inférieures (7 C – 5 C) classes supérieures (4 C – 1 C)
Diplôme	diplôme de fin d'études secondaires classiques qui donne accès aux universités et aux instituts d'enseignement supérieur

1. LES CLASSES INFÉRIEURES : 7 C, 6 C, 5 C

Enseignement secondaire classique (ESC)		
5 CL (latin et anglais)	5 CZH (chinois et anglais)	5 C (anglais)
6 CL (latin)	6 CZH (chinois)	6 C (anglais)
7 C		

L'élève orienté vers l'enseignement secondaire classique commence ses études en classe de 7 C.

La langue d'enseignement pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et du cours de français qui sont enseignés en français.

À partir de la classe de 6 C, l'élève opte pour le latin (6 CL), le chinois (6 CZH) ou l'anglais (6 C). Le programme des autres disciplines reste inchangé.

À partir de la classe de 5 C, **tous les élèves** suivent des cours d'anglais.



2. LES CLASSES SUPÉRIEURES : 4 C, 3 C, 2 C, 1 C

Les classes supérieures se composent :

- de la classe polyvalente (classe de 4 C)
- et du cycle de spécialisation (classes de 3 C, 2 C, 1 C).

2.1. LA CLASSE POLYVALENTE (4 C)

Le programme de la classe polyvalente est le même pour tous les élèves sauf pour ceux ayant choisi le latin ou le chinois. Cette classe a notamment pour but d'orienter l'élève vers une des huit sections du cycle de spécialisation. Une orientation vers l'enseignement secondaire général (ESG) ou la formation professionnelle est également possible.

2.2. LE CYCLE DE SPÉCIALISATION (3 C, 2 C, 1 C)

Le cycle de spécialisation est constitué de huit sections (A, B, C, D, E, F, G, I). Toutes les sections ont en commun un enseignement de base qui est complété par des cours à option et des disciplines de spécialisation. Les cours à option peuvent varier d'un lycée à l'autre¹. Les disciplines de spécialisation caractéristiques de chaque section occupent une place importante dans la grille des horaires.

Le diplôme de fin d'études secondaires classiques est délivré après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires classiques. Il donne accès aux études supérieures dans toutes les disciplines.

À la fin de la 4 C, les élèves s'orientent vers l'une des sections suivantes	
section A	langues vivantes
section B	mathématiques informatique
section C	sciences naturelles mathématiques
section D	sciences économiques mathématiques
section E	arts plastiques
section F	musique
section G	sciences humaines et sociales
section I	informatique - communication

¹ Consultez les différents sites des lycées ou le site www.mengschoul.lu

Dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique, le nombre de leçons obligatoires ne peut être ni inférieur à 30 leçons hebdomadaires ni supérieur à 31 leçons hebdomadaires.

CLASSES SUPÉRIEURES	1 CA	1 CB	1 CC	1 CD	1 CE	1 CF	1 CG	1 CI
	2 CA	2 CB	2 CC	2 CD	2 CE	2 CF	2 CG	2 CI
	3 CA	3 CB	3 CC	3 CD	3 CE	3 CF	3 CG	3 CI
	langues vivantes	mathématiques informatique	sciences naturelles mathématiques	sciences économiques mathématiques	arts plastiques	musique	sciences humaines et sociales	informatique communication
	A	B	C	D	E	F	G	I
sections								
CLASSES INFÉRIEURES	4 C							
	5 C							
	6 C							
	7 C							

3. LA CLASSE POLYVALENTE (4 C)

3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette première année des classes supérieures constitue une **année de transition**. Il s'agit de consolider les acquis des classes inférieures dans le domaine des langues, d'une part, et d'orienter l'élève vers une des sections du cycle de spécialisation, d'autre part.

3.2. ORIENTATION

En classe de 4 C, les élèves sont amenés à décider dans quelle section ils veulent poursuivre leurs études.

Pour les soutenir dans cette démarche, au deuxième trimestre ou semestre ou au début du troisième trimestre, le régent organise une réunion d'information pour les parents des élèves de la classe sur les différentes voies de formation possibles.

De plus, la cellule d'orientation au sein du lycée informe les élèves sur le système scolaire et les possibilités d'études supérieures. Ses membres aident les élèves à définir leur projet scolaire.

À la fin de l'année scolaire, après avoir délibéré sur les progrès de chaque élève, le conseil de classe indique les sections des classes supérieures auxquelles l'élève est admissible. Cette décision se fonde sur son profil individuel (résultats scolaires, résultats aux épreuves standardisées, projet d'avenir, attitude face au travail, compétences sociales, progression, points forts et faibles...) ainsi que sur les exigences de la formation visée.

Dans son avis d'orientation, le conseil de classe précise les voies de formation auxquelles l'élève est admissible et celles qu'il lui conseille, voire déconseille.

3.3. CHANGEMENT D'ENSEIGNEMENT

L'élève de la classe de 4 C promu en classe de 3 C qui désire passer à l'enseignement secondaire classique option latin (3 CL) / option chinois (3 CZH) doit se soumettre à une épreuve d'admission en latin.

Pour l'élève de la classe de 4 C qui désire passer de l'enseignement secondaire classique option latin, voire de l'enseignement secondaire classique option chinois à l'enseignement secondaire classique, la note de latin ou de chinois n'est pas prise en compte pour la promotion.

Si l'élève est déclaré admissible en classe de 3 C, il n'a pas besoin de se soumettre à une épreuve d'admission en anglais.

Les cours dans les disciplines communes à toutes les classes de 4 C (4 CL, 4 CZH, 4 C) suivent les mêmes programmes, sauf pour l'anglais. En outre, les élèves de l'enseignement secondaire classique option latin et ceux de l'enseignement secondaire classique option chinois ont une leçon supplémentaire d'anglais.

	Nombre de leçons par semaine				
	Enseignement secondaire classique option latin (CL)		Enseignement secondaire classique option chinois (CZH)		Enseignement secondaire classique (C)
	Latin	Anglais	Chinois	Anglais	Anglais
6 ^e	6	/	6	/	6
5 ^e	4,5	4	4,5	4	5,5
4 ^e	3	5	3	5	4

- Pour ce qui est du cours de français et d'allemand, le même programme est proposé aussi bien en enseignement secondaire classique (4 C) qu'en enseignement secondaire classique option latin (4 CL) et en enseignement secondaire classique option chinois (4 CZH) avec la différence que les élèves de l'enseignement secondaire classique (4 C) ont une leçon supplémentaire en allemand et en français.



3.4. GRILLE DES HORAIRES – TABLEAU DES COEFFICIENTS (CLASSE DE 4 C)

Disciplines	4 CL		4 CZH		4 C	
	leç.*	coeff.**	leç.*	coeff.**	leç.*	coeff.**
Fraws	4	4	4	4	5	4
Allemand	3	4	3	4	4	4
Anglais	5	4	5	4	4	4
Latin	3	3				
Chinois			3	3		
Mathématiques	4	4	4	4	4	4
Histoire	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2
Biologie	2	2	2	2	2	2
Physique / Chimie	2	2	2	2	2	2
Éducation artistique	1	2	1	2	2	2
Éducation physique et sportive	2	1	2	1	2	1
Vie et société	1	2	1	2	1	2
Total	31	32	31	32	30	29

* leç. – leçon

** coeff. - coefficient

4. LE CYCLE DE SPÉCIALISATION

4.1. ORGANIGRAMME

CLASSES SUPÉRIEURES	1 CA	1 CB	1 CC	1 CD	1 CE	1 CF	1 CG	1 CI
	2 CA	2 CB	2 CC	2 CD	2 CE	2 CF	2 CG	2 CI
	3 CA	3 CB	3 CC	3 CD	3 CE	3 CF	3 CG	3 CI
	langues vivantes	mathématiques informatique	sciences naturelles mathématiques	sciences économiques mathématiques	arts plastiques	musique	sciences humaines et sociales	informatique communication
	A	B	C	D	E	F	G	I

4.2. LES DIFFÉRENTES SECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Section A section langues vivantes	<p>Pour les élèves qui ont le goût des langues, de la philosophie et de la littérature. Cela présuppose une bonne maîtrise des langues française, anglaise et allemande. En section A, l'enseignement d'une quatrième langue vivante ou du grec ancien vient s'ajouter.</p> <p>Cette section prépare aux études supérieures en vue des professions suivantes : archéologue, bibliothécaire, historien, instituteur, journaliste, professeur de lettres, traducteur, interprète...</p>
Critères d'admission	<p>→ avoir réussi une classe de 4 C et avoir en sus au moins 38 points dans la moyenne des notes annuelles en langues</p>
Section B section mathématiques informatique	<p>Pour les élèves qui ont le goût des sciences mathématiques, informatiques et naturelles. Cela présuppose des connaissances solides en mathématiques, physique et chimie. Des leçons d'informatique viennent parfaire cette formation.</p> <p>Cette section prépare aux études supérieures en vue des professions suivantes : architecte, ingénieur, mathématicien, physicien...</p>
Critères d'admission	<p>→ avoir réussi une classe de 4 C et avoir en sus au moins 38 points dans la note annuelle en mathématiques</p>
Section C section sciences naturelles mathématiques	<p>Pour les élèves qui ont le goût des sciences naturelles et appliquées. Cela présuppose de bonnes connaissances en mathématiques et en sciences telles que la biologie, la chimie et la physique.</p> <p>Cette formation prépare aux études supérieures en vue des professions suivantes : biologiste, chimiste, diététicien, infirmier gradué, kinésithérapeute, médecin, pharmacien, vétérinaire...</p>
Critère d'admission	<p>→ avoir réussi une classe de 4 C Il faut préciser que les exigences en mathématiques et en sciences sont élevées.</p>



Section D

section sciences économiques
mathématiques

Pour les élèves qui ont le goût des **sciences économiques et sociales et du droit**.

Cela présuppose de bonnes connaissances en mathématiques et un intérêt particulier pour l'analyse économique. Cette section est également exigeante au niveau des langues.

Cette formation prépare aux études supérieures en vue des professions suivantes : conseiller fiscal, économiste, ingénieur commercial, juriste, réviseur d'entreprises...

Critère d'admission

- avoir réussi une classe de 4 C
- Il faut préciser que les exigences en mathématiques sont élevées.

Section E

section arts plastiques

Pour les élèves qui ont le **goût de la culture générale et la créativité individuelle**.

Cela présuppose des compétences artistiques et un intérêt particulier pour la vie culturelle, la communication visuelle et l'esthétique.

Cette formation prépare aux études supérieures en vue des professions suivantes : architecte d'intérieur, graphiste, conservateur de musée, restaurateur, urbaniste...

Critères d'admission

- avoir réussi une classe de 4 C et avoir en sus au moins 38 points dans la note annuelle en éducation artistique
- si l'élève a réussi une classe de 4 C mais qu'il n'a pas une note annuelle en éducation artistique d'au moins 38 points, l'option suivante se présente :
 - entretiens personnels et encadrement individuel avec le titulaire d'éducation artistique de l'année scolaire en cours ;
 - présentation de travaux exécutés dans différentes techniques et traitant des sujets abordés au cours de l'année scolaire ;
 - regroupement des travaux de l'année scolaire, dans un dossier structuré et soigné au cours ;
 - au cas où l'enseignant titulaire aurait un doute quant à l'orientation de l'élève, celui-ci se concertera avec un autre enseignant d'éducation artistique du même établissement.

Cette concertation se fera sur base du dossier réalisé par l'élève et aura lieu au plus tard la 1^{re} semaine du mois de juillet, avant le conseil de classe du 3^e trimestre.

<p>Section F section musique</p>	<p>Pour les élèves qui ont le goût de la culture musicale. Cela présuppose des compétences instrumentales, voire vocales solides. Cette formation prépare aux études supérieures en vue des professions suivantes : ingénieur du son, animateur culturel, critique musical, metteur en scène, chorégraphe, thérapeute musical...</p>
<p>Critères d'admission</p>	<ul style="list-style-type: none"> → avoir réussi une classe de 4 C → posséder le diplôme d'une première mention de solfège → posséder le diplôme d'une deuxième mention d'instrument ou de chant
<p>Section G section sciences humaines et sociales</p>	<p>Pour les élèves qui ont un intérêt pour les sciences sociales, le fonctionnement des sociétés et l'évolution des civilisations. Cela présuppose un intérêt particulier pour les sciences économiques et sociales, l'histoire et la géographie. Cette formation prépare aux études supérieures en vue des professions suivantes : juriste, politologue, sociologue, assistant social, éducateur gradué...</p>
<p>Critère d'admission</p>	<ul style="list-style-type: none"> → avoir réussi une classe de 4 C
<p>Section I section informatique – communication</p>	<p>Pour les élèves qui ont le goût de l'informatique, de la communication et des nouvelles technologies. Cette section, avec une solide introduction aux nouvelles technologies, mais également avec un intérêt particulier axé sur la culture générale et la créativité des élèves, propose un enseignement adapté pour poursuivre des études supérieures en vue des professions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → ingénieur en bio-informatique, ingénieur en robotique, ingénieur en mathématiques et informatique financières, chercheur en intelligence artificielle, informaticien, programmeur...
<p>Critère d'admission</p>	<ul style="list-style-type: none"> → avoir réussi une classe de 4 C

Pour de plus amples informations concernant les sections offertes dans les divers lycées, veuillez consulter le site

www.mengschoul.lu



4.3. SECTIONS ADAPTÉES

Dans l'enseignement secondaire classique, depuis la rentrée 2017/2018, l'offre de spécialisation a été élargie et diversifiée pour répondre aux aspirations des jeunes et s'adapter à l'évolution du paysage académique et du marché du travail.

Lycée	Classes	Présentation
Athénée de Luxembourg	Section A 2 ^e – 1 ^{re}	Des cours de mathématiques aux contenus et approches didactiques appropriés aux élèves de la 2 CA et de la 1 CA viennent compléter la formation initiale d'une section A traditionnelle.
Lycée de Garçons de Luxembourg	Section A 2 ^e – 1 ^{re}	Des cours de mathématiques adaptés viennent compléter la formation des élèves de la section A en classes de 2 CA et 1 CA.
Lycée Michel-Rodange Luxembourg	Sections B, C, D, E et G 3 ^e – 1 ^{re}	<p>Une quatrième langue vivante (3h./sem.) vient s'ajouter au programme et est proposée aux élèves des classes supérieures des sections B, C, D, E et G.</p> <p>Ils peuvent choisir entre l'espagnol, l'italien et le chinois. Les élèves, désireux d'apprendre une nouvelle langue, peuvent ainsi acquérir des connaissances linguistiques plus solides que lors du cours à option.</p> <p>En classe de 2 C et de 1 C, la quatrième langue vivante remplace l'une des trois autres langues enseignées.</p>
	Section E 3 ^e – 1 ^{re}	En section E, l'élève peut opter pour un cours de mathématiques « fort » (5h./sem.) pour renforcer ses compétences en études architecturales.
Lycée Robert-Schuman	Section A « Langues, Littérature et Communication » 3 ^e – 1 ^{re}	<p>La section A a été revisitée et adaptée aux besoins et intérêts de nombreux élèves.</p> <p>Du cours de « communication médias » au cours de « pratique des médias » en passant par un cours de littérature comparée, les élèves peuvent se familiariser et se pencher sur la pratique des langues comme moyen de communication, entre autres dans les médias, tout en découvrant une nouvelle approche de la littérature.</p>

Lycée	Classes	Présentation
Lycée Josy Barthel Mamer	Section G Urbs Section G Comed	<p>L'architecture, l'urbanisme, la géographie territoriale et la sociologie viennent compléter la formation initiale de la section G traditionnelle.</p> <p>La section G Comed se concentre davantage sur la communication et les médias.</p> <p>Elle permet aux élèves qui s'intéressent à la communication de s'épanouir dans l'apprentissage d'une quatrième langue vivante.</p>
Lycée classique d'Echternach	Section A 3 ^e – 2 ^e	<p>Un cours d'éducation aux médias est offert aux élèves de section A.</p> <p>À l'ère du numérique, les élèves apprennent à analyser et à comprendre le fonctionnement des médias et leur rôle dans la société tout en développant leur esprit critique et analytique.</p>
Lycée classique de Diekirch	Toutes les sections 3 ^e – 1 ^e	<p>Un cours complémentaire vient s'ajouter au cours à option et ainsi compléter les sections existantes. Il permet aux élèves d'avoir un parcours plus individualisé qui correspond davantage à leurs besoins et intérêts personnels.</p> <p>Les cours complémentaires, comme les sciences au quotidien, une quatrième langue, le sport, l'informatique, etc., constituent une plus-value pour les profils de toutes les sections traditionnelles (A-G).</p>

4.4. LES DISCIPLINES FONDAMENTALES

Chaque section comprend des disciplines fondamentales, c'est-à-dire des disciplines qui ne peuvent pas être compensées.

SECTION	3 C	2 C	1 C
A	français	anglais allemand	français allemand
B	mathématiques	mathématiques II informatique physique	mathématiques II informatique physique
C	biologie	biologie chimie	biologie chimie
D	sciences économiques et sociales	économie politique économie de gestion	économie politique économie de gestion
E	éducation artistique	éducation artistique I éducation artistique II	éducation artistique I éducation artistique II
F	éducation musicale	éducation musicale I éducation musicale II	éducation musicale I histoire de la musique
G	sciences économiques et sociales	économie de gestion et application informatique histoire + instruction civique	sciences sociales histoire + géographie
I	science de la programmation	science de la programmation communication média	science de la programmation communication média

4.5. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES CLASSES SUPÉRIEURES

« Pour ce qui est des compétences langagières aux classes supérieures de l'enseignement secondaire classique en langues, les niveaux visés par les cours de langue s'orientent aux descripteurs du *Cadre européen de référence pour les langues*, à savoir le niveau C1 pour l'allemand et le français, le niveau B2+ pour l'anglais.

Le complément joint au diplôme spécifie, selon le modèle fixé par le ministre, pour chacune des langues le niveau d'enseignement visé et le nombre d'années scolaires vouées à son étude, et il décrit la pratique de la langue, les acquis d'apprentissage ainsi que les types d'épreuves prévus par les programmes en vigueur. »²

4.6. LES COURS À OPTION

Les cours à option sont offerts aux classes de 3 C, 2 C et 1 C.

Les cours à option sont enseignés à raison de deux leçons hebdomadaires. Ils comptent pour la promotion ainsi que pour le calcul du nombre obligatoire de leçons hebdomadaires que l'élève doit atteindre.

Les élèves peuvent choisir parmi une panoplie de cours à option offerte au sein de leur établissement, et cela indépendamment de la voie qu'ils ont prise.

En classe de 1^{re}, le cours à option ne donne pas lieu à une note finale sur le diplôme de fin d'études secondaires classiques. La note est uniquement prise en compte pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Certains cours, notamment ceux de quatrième langue vivante (espagnol, italien, etc.), peuvent s'étaler sur trois années à partir de la classe de 3 C.

Le contenu des cours à option est défini et publié par chaque lycée sur son site Internet.

² Loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire, texte coordonné au 5 septembre 2019, article 49

5. LA CLASSE DE 3 C

5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Après l'année de transition (4 C) au cours de laquelle il a pu consolider ses acquis, l'élève entre en première année de spécialisation.

Les élèves toutes sections confondues peuvent commencer l'étude d'une langue vivante supplémentaire dans le cadre des cours à option.

À la fin de l'année scolaire, un certificat de réussite de cinq années d'enseignement secondaire classique est délivré aux élèves qui ont réussi leur classe de 3 C.

1) Enseignement du latin, de l'anglais et du chinois

Pour obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire classique option latin, l'élève doit avoir réussi une classe de 3 CL. Toutefois, poursuivre ses études en langue latine jusqu'en classe de 2 C et de 1 C est également envisageable. Les mêmes modalités seront appliquées pour un élève ayant suivi l'enseignement secondaire classique option chinois.

En ce qui concerne le cours d'anglais, à partir de la classe de 3 C, les élèves de l'enseignement secondaire classique option latin et option chinois et ceux de l'enseignement secondaire classique suivent le même programme.

2) Changement d'enseignement

L'élève de la classe de 3 C promu en classe de 2 C qui désire passer à l'enseignement secondaire classique option latin (2 CL) / option chinois (2 CZH) doit se soumettre à une épreuve d'admission en latin.

Pour l'élève de la classe de 3 C qui désire passer de l'enseignement secondaire classique option latin, voire de l'enseignement secondaire classique option chinois à l'enseignement secondaire classique, la note de latin ou chinois n'est pas prise en compte pour la promotion.



5.2. LA GRILLE DES HORAIRE EN CLASSE DE 3^e CL, 3 CZH ET 3 C

Pour chaque section, la grille des horaires en classe de 3^e comprend les disciplines suivantes avec le nombre indiqué de leçons hebdomadaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN OU OPTION CHINOIS

Discipline	A		B		C		D		E		F		G		I		
	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**									
français	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	cours différent pour section A
allemand	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	cours différent pour section A
anglais	4	4	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3	cours différent pour section A
latin/chinois	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	même cours pour tous les élèves qui suivent l'enseignement secondaire classique option latin/chinois
4e langue vivante ou grec ancien	3	3															
mathématiques	3	2	6	4	5	3	5	3	3	3	3	3	3	3	5	3	même cours sections C, D, I même cours sections A, E, F, G
histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	même cours, sauf pour section I
géographie														2	2		
sciences économiques et sociales							3	4						3	4		même cours
biologie	2	2	2	2	3	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	cours séparé pour section C
physique	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	1,5	2	2,5	2	1,5	2	2,5	2	même cours sections A, D, E, G même cours sections B, C, F, I
chimie	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	2,5	2	1,5	2	1,5	2	1,5	2	même cours sections A, D, E, G, I même cours sections B, C, F
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
vie et société	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	1	
éducation artistique	1	2	1	2	1	2	1	2	5	4	1	2	1	2			discipline combinée
éducation musicale											4	4					discipline combinée
science de la programmation															2	3	
technologies appliquées et projets															2	2	discipline combinée
communication média															1	2	
design graphique															1	2	
Total	31	33	31	31	31	32	31	32	31	30	31	32	31	34	32	34	

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Discipline	A		B		C		D		E		F		G		I			
	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**										
français	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent pour section A	
allemand	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent pour section A	
anglais	4	4	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3	cours différent pour section A	
4e langue vivante	3	3																
mathématiques	3	2	6	4	5	3	5	3	3	3	3	3	3	3	3	5	3	
histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
géographie														2	2		même cours sections C, D, I même cours sections A, E, F, G	
sciences économiques et sociales							3	4					3	4			même cours, sauf pour section I	
biologie	2	2	2	2	3	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
physique	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	1,5	2	2,5	2	1,5	2	2,5	2		
chimie	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	2,5	2	1,5	2	1,5	2	1,5	2	cours séparé pour section C	
cours à option	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		même cours sections A, D, E, G même cours sections B, C, F, I	
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	même cours sections A, D, E, G, I même cours sections B, C, F	
vie et société	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	1		
éducation artistique	1	2	1	2	1	2	1	2	5	4	1	2	1	2			discipline combinée	
éducation musicale											4	4					discipline combinée	
science de la programmation															2	3		
technologies appliquées et projets																2	2	discipline combinée
communication média																1	2	
design graphique																1	2	
Total	30	32	30	30	30	31	30	31	30	29	30	31	30	33	31	31		

 discipline fondamentale

* nombre de leçons hebdomadaires

** coefficient de la discipline

³ Une discipline combinée prévoit au moins deux matières différentes.

En section A, le programme en mathématiques diffère partiellement de celui des autres sections. L'éducation artistique en section E, l'éducation musicale en section F et les mathématiques en section B sont des disciplines combinées³ d'où le nombre de leçons élevé dans la grille ci-dessus.

6. LA CLASSE DE 2 C

Pour chaque section, la grille des horaires en classe de 2^e comprend les disciplines suivantes avec le nombre indiqué de leçons hebdomadaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN OU OPTION CHINOIS

Discipline	A		B		C		D		E		F		G		I		
	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**									
français	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
allemand	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
anglais	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	3	3	cours différent en section A cours adapté aux besoins de la section I
latin/chinois	[3]	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	
cours à option	[2]	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
4e langue vivante ou grec ancien	5	3															
mathématiques I			4	3	5	3	5	3	3	2	3	2	3	2	5	3	même cours en sections C, D, I même cours en sections E, F, G
mathématiques II			3														
informatique			1														
philosophie	2	2					2	2					2	2			même cours
histoire	2		2		2		2		2		2		2		2	2	même cours sauf en section I (≠ discipline combinée)
instruction civique	1		1		1		1		1		1		1		1	2	
géographie							2	2					2	2			même cours
économie générale									2	2	2	2					même cours
économie politique							2	3					2	2			
économie de gestion et application informatique							4	4					4	4			
biologie					3	4											
physique			4	3	4	3					2	2			3	2	même cours en sections B, C
chimie			4	3	4	3			2	2							même cours en sections B, C
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
éducation artistique I	1	2							4	4	1	2	1	2			discipline combinée en section E
éducation artistique II									3	3							discipline combinée en section E
éducation musicale I	1	2							1	2	4	4	1	2			discipline combinée en section F
éducation musicale II											3	3					discipline combinée en section F
science de la programmation															2	3	
technologies appliquées et projets															4	2	discipline combinée
communication média															2	3	
analyse et modélisation d'informations															2	3	
Total	31/30	28/27	31	28	31	28	30	29	30	30	30	30	30	31	31	30	

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

	A		B		C		D		E		F		G		I		
français	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent en section A
allemand	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent en section A
anglais	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent en section A cours adapté aux besoins de la section I
cours à option	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
4e langue vivante	5	3															
mathématiques I			4	3	5	3	5	3	3	2	3	2	3	2	5	3	même cours en sections C, D, I même cours en sections E, F, G
mathématiques II			3														}
informatique			1	4													
philosophie	2	2					2	2					2	2			même cours
histoire	2		2		2		2		2		2		2		2		}
instruction civique	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	2	
géographie							2	2					2	2			même cours
économie générale									2	2			2		2		
économie politique							2	3					2	2			même cours
économie de gestion et application informatique							4	4					4	4			
biologie					3	4											
physique			4	3	4	3					2	2			3	2	même cours en sections B, C
chimie			4	3	4	3			2	2							même cours en sections B, C
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
éducation artistique I	1	2							4	4	1	2	1	2			discipline combinée en section E
éducation artistique II									3	3							discipline combinée en section E
éducation musicale I	1	2							1	2	4	4	1	2			discipline combinée en section F
éducation musicale II											3	3					discipline combinée en section F
science de la programmation															2	3	
technologies appliquées et projets															4	2	
communication média															2	3	
analyse et modélisation d'informations															2	3	
Total	30	27	31	28	31	28	30	29	30	30	30	30	30	31	31	30	

- * nombre de leçons hebdomadaires
- ** coefficient de la discipline
- discipline fondamentale
- () choix de 3 langues parmi les 4 enseignées
- respectivement d'une langue parmi les 2 enseignées
- [] choix entre le latin et le cours à option

*Enseignement secondaire classique
option latin - en section I, l'élève suit
d'office le cours d'anglais.*

7. LA CLASSE DE 1 C

Pour chaque section, la grille des horaires en classe de 1^{re} comprend les disciplines suivantes avec le nombre indiqué de leçons hebdomadaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN

Discipline	A		B		C		D		E		F		G		I		
	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**									
français	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
allemand	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
anglais	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	3	3	cours différent en section A cours adapté aux besoins de la section I
latin	[3]	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	
cours à option	[2]	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
4e langue vivante ou grec ancien	5	4															
mathématiques I			4	3	6	3	5	3	3	2	3	2	3	2	6	3	même cours pour l'analyse C, D
mathématiques II			4	4													
informatique			2	2													
philosophie	3	3	2	2	2	2	3	2	3	2	3	2	3	2	2	2	
histoire	2	2	((2))	2	((2))	2	2	2					2	2			
géographie													2	2			
sciences sociales													4	4			
économie générale	2	2	((2))	2	((2))	2											
économie politique							4	4					2	2			
économie de gestion							4	3									
économie et finances															2	2	
biologie					4	4											
physique			4	3	4	3									3	2	
chimie			4	3	4	3											
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
éducation artistique I									6	4			2	2			discipline combinée en section E
éducation artistique II									4	3							discipline combinée en section E
histoire de l'art									3	3	2	2					en section F histoire de l'art et de l'architecture
éducation musicale I									2	2	6	4					discipline combinée en section F
éducation musicale II											3	3					discipline combinée en section F
histoire de la musique											4	3					
science de la programmation															3	3	
technologies appliquées et projets															4	2	discipline combinée
communication média															2	3	
analyse et modélisation d'informations															2	3	
Total	31/30	27/26	31	26	31	26	30	26	30	25	30	25	30	27	31	27	

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Discipline	A		B		C		D		E		F		G		I			
	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**										
français	5	4	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	cours différent en section A	
allemand	5	4	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	cours différent en section A	
anglais	5	4	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	3	3	3	3	cours différent en section A cours adapté aux besoins de la section I	
cours à option	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
4e langue vivante	5	4																
mathématiques I			4	3	6	3	5	3	3	2	3	2	3	2	6	3	même cours pour l'analyse C, D	
mathématiques II			4	4														
informatique			2															
philosophie	3	3	2	2	2	2	3	2	3	2	3	2	3	2	2	2		
histoire	2	2	((2))	2	((2))	2	2	2						2				
géographie														2	3			
sciences sociales														4	4			
économie générale	2	2	((2))	2	((2))	2												
économie politique							4	4						2	2			
économie de gestion							4	3										
économie et finances																2	2	
biologie					4	4												
physique			4	3	4	3										3	2	
chimie			4	3	4	3												
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
éducation artistique I									6	4			2	2			discipline combinée en section E	
éducation artistique II									4	3							discipline combinée en section E	
histoire de l'art									3	3	2	2					en section F histoire de l'art et de l'architecture	
éducation musicale I									2	2	6	4					discipline combinée en section F	
éducation musicale II											3	3					discipline combinée en section F	
histoire de la musique											4	3						
science de la programmation																3	3	
technologies appliquées et projets																4	2	discipline combinée
communication média																2	3	
analyse et modélisation d'informations																2	3	
Total	30	26	31	26	31	26	30	26	30	25	30	25	30	27	31	27		

- * nombre de leçons hebdomadaires
- ** coefficient de la discipline
- discipline fondamentale
- () choix de 2 langues parmi les 3 enseignées
- (()) respectivement d'1 langue parmi les 2 enseignées
- (()) choix entre histoire et économie générale
- [] choix entre le latin et le cours à option

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN CLASSE DE 2 C

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN/CHINOIS	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons
		3 langues au choix						anglais + 2 langues au choix
français	5	3	3	3	3	3	3	3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	3
latin/chinois ou cours à option	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2
4 ^e langue vivante ou grec ancien	5							

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons
français	5	3	3	3	3	3	3	3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	3
4 ^e langue vivante	5							

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN CLASSE DE 1 C

Le choix de l'élève ne peut porter en classe de 1^{re} que sur des langues qu'il a déjà étudiées en classe de 2^e.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN/CHINOIS	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons
		2 langues au choix		3 langues au choix	2 langues au choix		3 langues au choix	anglais + 1 langue au choix
français	5	3	3	3	3	3	3	3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	3
latin/chinois ou cours à option	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3
4 ^e langue vivante ou grec ancien	5							

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons
		2 langues au choix			2 langues au choix			anglais + 1 langue au choix
français	5	3	3	3	3	3	3	3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	4
4 ^e langue vivante	5							

8. L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES

À la fin de la classe de 1 C, l'élève se soumet à un examen en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires classiques. Ce diplôme donne accès aux études supérieures et universitaires.

Le certificat de notes mentionne non seulement les disciplines présentées à l'examen et leurs notes, mais également les autres disciplines étudiées en classes de 2 C et de 1 C. En outre, un complément au bulletin contenant une attestation du niveau de langue visé, un certificat des activités périscolaires et une description du cursus (finalités de la section et des disciplines) est délivré à l'élève.

Au début de l'année scolaire, une brochure éditée par le ministère de l'Éducation nationale contenant tous les détails sur le fonctionnement et l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires de l'année en cours est remise à chaque élève d'une classe de 1 C.

Deux sessions sont organisées par année scolaire, une en juin et l'autre en septembre.

Pour être admis à l'examen, les élèves doivent avoir suivi régulièrement et de façon continue l'enseignement de la classe de 1C et avoir composé dans toutes les disciplines prévues au programme.

Pour chaque section, les disciplines d'examen, les disciplines fondamentales, les épreuves orales ainsi que les coefficients de toutes les disciplines au programme sont fixés et arrêtés d'après le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires. Le nombre de disciplines d'examen est fixé à six pour chaque section.

Pour autant que les programmes soient les mêmes, les épreuves écrites sont communes pour les élèves des différentes sections.

Pour chaque discipline d'examen, la note finale se compose pour un tiers de la note de l'année et pour deux tiers de la note de l'examen.

Quant aux épreuves orales, elles ont lieu dans deux disciplines. L'élève ayant le choix entre plusieurs langues communique au directeur celle dans laquelle il souhaite se soumettre à une épreuve orale à l'examen. L'épreuve orale compte pour un quart dans le calcul de la note de l'examen de la discipline donnée.

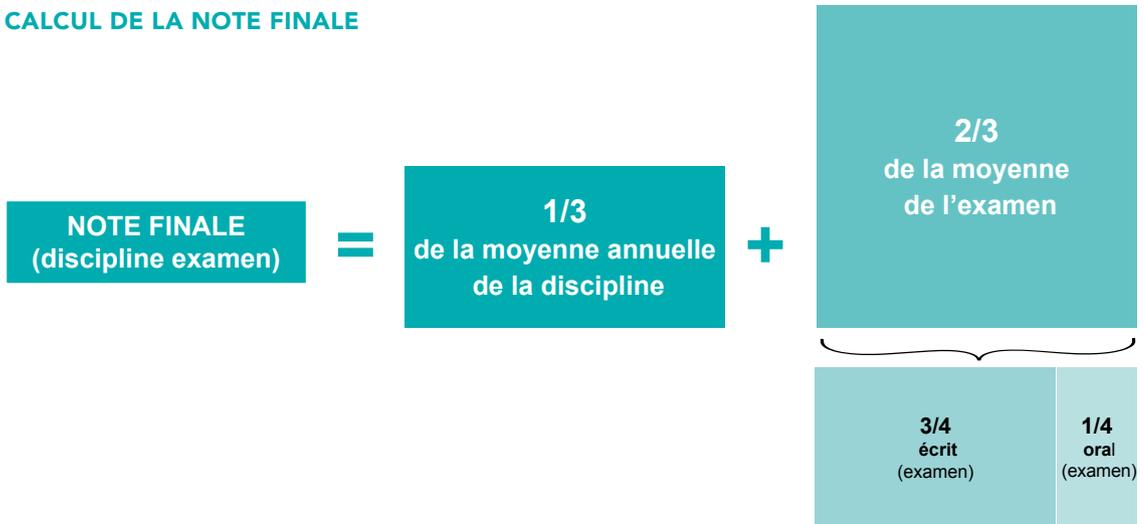
Le choix des disciplines d'examen et des épreuves orales est effectué par les élèves au plus tard le premier jour du deuxième semestre de l'année scolaire.

Le candidat refusé aux épreuves de la première session est autorisé à s'inscrire aux épreuves de la deuxième session de la même année à condition d'avoir une moyenne pondérée des notes de l'année égale ou supérieure à 36 points

DISCIPLINES D'EXAMEN

Discipline	A		B		C		D		E		F		G		I	
	écrit	oral														
français	x	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ³	x*	x ¹	x*						
allemand	x	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ³	x*	x ¹	x*						
anglais	x	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ³	x*	x ¹	x*						
latin	x ¹	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ³	x*	x ¹	x*						
4e langue vivante ou grec ancien	x ¹	x**														
mathématiques I			x		x		x		x ³		x ³		x ³		x	
mathématiques II			x	x												
informatique																
philosophie	x ³		x ²		x ²		x ¹		x ¹		x ¹		x ¹		x ⁰	
histoire	x ³		x ²		x ²		x ¹						x			
géographie																
sciences sociales													x	x		
économie générale	x ³		x ²		x ²											
économie politique							x	x					x			
économie de gestion							x									
économie et finances															x ⁰	
biologie					x	x										
physique			x		x										x ⁰	
chimie			x		x											
éducation artistique I									x							
éducation artistique II									x							
histoire de l'art									x	x	x ¹		x ¹			
éducation musicale I												x				
éducation musicale II											x	x				
histoire de la musique									x ¹		x					
science de la programmation															x	x
analyse et modélisation d'information															x	
communication média															x	

CALCUL DE LA NOTE FINALE



¹ 1 discipline au choix de l'élève

² 1 discipline au choix de l'élève

³ 2 disciplines au choix de l'élève

^o 1 discipline parmi 3, au choix de l'élève

* 1 discipline au choix de l'élève (parmi les branches choisies à l'écrit)

** 2 disciplines au choix de l'élève (parmi les branches choisies à l'écrit)

9. LES CRITÈRES DE PROMOTION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

À la fin de l'année scolaire, le conseil de classe décide de la promotion des élèves qui ont composé dans toutes les disciplines.

Toutefois, si à la fin de l'année scolaire, l'élève n'a pas composé dans toutes les disciplines, le conseil de classe décide dans quelles disciplines l'élève est tenu de passer les épreuves manquantes. Le conseil de classe peut aussi prendre une décision en fonction des résultats que l'élève a déjà obtenus.

Sont dispensés les élèves de la classe de 1 C qui doivent se soumettre à l'examen de fin d'études secondaires classiques.

L'élève ne peut s'inscrire plus de trois fois à une classe de 1 C.

9.1. LES NOTES

Pour le calcul des notes annuelles et de la moyenne générale annuelle, les fractions de point sont arrondies à l'unité supérieure.

Les compétences des élèves sont évaluées par des épreuves qui sont des devoirs en classe et des contrôles (interrogations écrites ou orales, travaux en classe, appréciations de la préparation des travaux et devoirs à domicile).

L'évaluation des devoirs en classe est exprimée par une note échelonnée de 01 à 60 points.

Une note suffisante est une note supérieure ou égale à 30 points.

Une note insuffisante est une note inférieure à 30 points.

La note trimestrielle/ semestrielle

La note trimestrielle/ semestrielle est la moyenne des notes des devoirs en classe. Cette moyenne peut être ajustée de plus ou moins 4 points en fonction de la note obtenue lors des contrôles. Si la discipline est composée de plusieurs matières (discipline combinée), la note trimestrielle ou semestrielle de la discipline est la moyenne pondérée des notes trimestrielles ou semestrielles des matières.

La note annuelle

La note annuelle d'une discipline est la moyenne des notes trimestrielles ou semestrielles. Chaque trimestre ou semestre pendant lequel la discipline a été enseignée compte à parts égales.

La moyenne générale annuelle

La moyenne générale annuelle est la moyenne arithmétique de toutes les notes annuelles des disciplines. Si la grille des horaires de la classe prévoit des coefficients, la moyenne générale annuelle est pondérée.

- 2 notes annuelles insuffisantes supérieures ou égales à 20 points peuvent être compensées si la moyenne générale annuelle est d'au moins 38 points ;
- 1 note annuelle insuffisante supérieure ou égale à 20 points peut être compensée si la moyenne générale annuelle est de 36 à 37 points ;
- les élèves des classes de 7 C à 4 C ne peuvent compenser simultanément deux notes insuffisantes dans les disciplines telles que mathématiques, allemand, français, anglais, chinois et latin.

9.2. LA DÉCISION DE PROMOTION DE 7 C À 2 C

9.2.1. Réussite

L'élève réussit dans les classes de **7 C, 6 C, 5 C et 4 C** s'il a obtenu des notes annuelles suffisantes dans toutes les disciplines ou s'il peut compenser toutes ses notes insuffisantes ou s'il a une moyenne générale annuelle d'au moins 45 points.

Dans les classes de **3 C et 2 C**, l'élève réussit s'il a des notes annuelles suffisantes pour toutes les disciplines ou s'il peut compenser toutes ses notes annuelles insuffisantes, les disciplines fondamentales ne pouvant pas être compensées³.

Si l'élève a obtenu plusieurs notes annuelles insuffisantes compensables, que ce soit dans les classes inférieures ou supérieures, et si un choix doit être fait concernant les notes compensées, le conseil de classe décide dans quelle(s) discipline(s) la compensation s'applique. De plus, le conseil de classe peut lui imposer un travail de révision avec une épreuve éventuelle dont la note sera prise en compte comme devoir en classe du 1^{er} trimestre / semestre de l'année scolaire suivante.

9.2.2. Échec

L'élève échoue si le nombre de ses notes annuelles insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total de disciplines, sauf s'il est en classe de 7 C, 6 C, 5 C ou 4 C et qu'il a une moyenne générale annuelle d'au moins 45 points.

Si l'élève échoue, le conseil de classe peut recommander un redoublement qui est accompagné de mesures de remédiation décidées par le conseil de classe. Celui-ci peut aussi examiner la possibilité de l'orienter vers une autre voie de formation ou un autre ordre d'enseignement. S'il juge une réorientation nécessaire, il en fait la recommandation à l'élève et à ses parents auxquels appartient la décision. En cas de refus, le conseil de classe autorise l'élève à redoubler.

L'élève ne peut s'inscrire plus de deux fois dans une même classe, exception faite pour les élèves de 1 C.

Pour un élève qui a dû s'absenter pour des raisons de santé, une situation familiale douloureuse, une maturité insuffisante ou pour un besoin spécifique, le conseil de classe peut autoriser un redoublement exceptionnel.

9.2.3. Ajournement

Si ni les conditions de réussite ni les conditions d'échec ne sont remplies, l'élève est ajourné.

L'ajournement peut consister en

- un travail de vacances fixé individuellement pour chaque élève et chaque discipline qui se solde par une épreuve portant sur le travail de vacances et une décision de promotion. Pour la note finale, l'appréciation du travail intervient pour un quart et celle de l'épreuve pour trois quarts. La tâche imposée, les dates de remise et de l'épreuve ainsi que la nature de l'épreuve (orale, écrite ou pratique) sont communiquées en juillet à l'élève et à ses parents.
- un travail de révision qui peut, selon la décision du conseil de classe, se solder par une épreuve qui est mise en compte comme devoir en classe du 1^{er} trimestre/semestre.

Dans les classes de 3 C et de 2 C, une note annuelle insuffisante dans une discipline fondamentale ou une note annuelle insuffisante inférieure à 20 points dans une autre discipline donne lieu à un travail de vacances.

Dans tous les autres cas, le conseil de classe décide pour chaque élève et chaque discipline si l'ajournement est un travail de vacances ou un travail de révision. Si un travail de vacances est imposé, le lycée assure que l'élève puisse profiter d'un cours de soutien si celui-ci en fait la demande.

³Voir page 23
Les disciplines
fondamentales.

9.2.4. Critères de promotion
Des classes de 4 C à 2 C

en classe de 4 C

NOMBRE DE DISCIPLINES À NOTES ANNUELLES INSUFFISANTES		Moyenne annuelle pondérée	Promotion	
				≥45
0			Admis	
1	}	38 à 44	Admis / Ajourné	
2				2 notes insuffisantes ≥ 20 peuvent être compensées
3				1 note insuffisante ≥ 20 peut être compensée
≥4			Refusé	

en classe de 3 C

NOMBRE DE DISCIPLINES À NOTES ANNUELLES INSUFFISANTES									Moyenne annuelle pondérée	Promotion	
A	B	C	D	E	F	G	I				
0										Admis	
1	1	1	1	1	1	1	1	}	≥38	Admis / Ajourné	
2	2	2	2	2	2	2	2				2 notes insuffisantes non fondamentales ≥ 20 peuvent être compensées (*)
3	3	3	3	3	3	3	3				1 note insuffisante non fondamentale ≥ 20 peut être compensée (*)
4			4		4	4	4				
≥5	≥4	≥4	≥5	≥4	≥5	≥5	≥5			Refusé	

(*) Les notes annuelles des disciplines fondamentales ne sont pas compensées.

NOMBRE DE DISCIPLINES À NOTES ANNUELLES INSUFFISANTES									Moyenne annuelle pondérée	Promotion
A	B	C	D	E	F	G	I			
0										Admis
1	1	1	1	1	1	1	1		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ≥ 38 — 2 notes insuffisantes non fondamentales ≥ 20 peuvent être compensées (*) </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> 36 ou 37 — 1 note insuffisante non fondamentale ≥ 20 peut être compensée (*) </div>	Admis / Ajourné
2	2	2	2	2	2	2	2			
3	3	3	3	3	3	3	3			
				4	4	4	4			
≥ 4	≥ 4	≥ 4	≥ 4	≥ 5	≥ 5	≥ 5	≥ 5		Refusé	

* Les notes annuelles des disciplines fondamentales ne sont pas compensées.

Des classes de 1 C

en classe de 1 C	NOMBRE DE NOTES FINALES INSUFFISANTES	Moyenne générale	Promotion
	0		Admis
	1	≥ 38	Admis / Ajourné
	2		
	3	36 ou 37	
	≥ 4		Refusé

2 notes insuffisantes non fondamentales ≥ 20 peuvent être compensées (*)

1 note insuffisante non fondamentale ≥ 20 peut être compensée (*)

* Les notes finales des disciplines fondamentales ainsi que les notes finales inférieures à 20 points ne sont pas compensables.

Est admis le candidat qui a obtenu pour toutes les disciplines d'examen soit des notes finales suffisantes soit des notes finales suffisantes et une ou deux notes finales insuffisantes compensées.

Des notes finales insuffisantes supérieures ou égales à 20 points dans des disciplines non fondamentales peuvent être compensées

- si la moyenne générale est de 36 à 37 points, une seule note peut être compensée ;
- si la moyenne générale est supérieure ou égale à 38 points, deux notes peuvent être compensées.

Pour chaque note compensée de 27 à 29 points, le candidat peut se présenter à une **épreuve complémentaire facultative** en vue d'obtenir une note finale de 30 points en cas de réussite. S'il échoue à cette épreuve, le candidat peut se présenter à un **ajournement facultatif** en vue d'obtenir une note finale de 30 points en cas de réussite. L'admission par compensation reste acquise en cas d'échec à l'épreuve facultative ou à l'ajournement facultatif.

Est refusé le candidat qui a obtenu plus de trois notes finales insuffisantes.

Le candidat qui n'est ni admis ni refusé doit se présenter à des **épreuves d'ajournement obligatoires** dans la discipline ou les disciplines dans lesquelles il a obtenu une note finale insuffisante.

Toutefois, l'épreuve d'ajournement est remplacée par une **épreuve complémentaire obligatoire** si la note finale est située entre 27 et 29 points.



Si la moyenne générale de l'élève est supérieure ou égale à 30 points, alors les épreuves d'ajournement dans les disciplines à notes finales comprises entre 27 et 29 points sont remplacées par des épreuves complémentaires obligatoires tant que le nombre d'épreuves complémentaires reste inférieur ou égal à deux.

Le candidat ayant passé des épreuves complémentaires obligatoires est admis si, à l'issue des épreuves, il a dans chaque discipline une note finale suffisante. Une épreuve complémentaire obligatoire non réussie donne lieu à un ajournement obligatoire pour cette discipline.

Les épreuves complémentaires

L'épreuve complémentaire a lieu au plus tôt le troisième jour après la communication de la décision. L'épreuve en question peut être écrite, orale ou pratique. Pour chaque discipline qui a donné lieu à une épreuve complémentaire réussie, la note finale est fixée à 30 points. Pour chaque discipline qui a donné lieu à une épreuve complémentaire non réussie, la note finale reste celle fixée antérieurement.

Les épreuves d'ajournement

Les épreuves d'ajournement de la session d'été ont lieu lors de la session d'automne. Elles sont écrites ou pratiques.

Pour chaque discipline qui a donné lieu à une épreuve d'ajournement réussie, la note finale est fixée à 30 points.

10. LES MESURES D'ENCADREMENT

Les mesures d'encadrement ont pour but d'aider l'élève en difficulté à rendre plus efficace sa manière d'apprendre ou à lui fournir des explications complémentaires sur certaines matières.

Le directeur du lycée prend les mesures nécessaires pour que l'élève dont les résultats scolaires risquent de compromettre la réussite en fin d'année puisse :

- soit réaliser les objectifs prévus par les programmes en bénéficiant de mesures d'appui ou d'aménagement raisonnables ;
- soit réaliser une partie des objectifs visés, par un plan individualisé permettant l'accès à certaines formations.

L'appui obligatoire consiste en

- des mesures de remédiation ou d'approfondissement individualisées organisées au lycée ;
- la participation à des cours de remédiation, de mise à niveau ou d'approfondissement ;
- la participation à des cours de méthodes d'apprentissage ;
- des études surveillées au lycée ;
- des travaux à réaliser à domicile.

L'appui obligatoire peut être remplacé par des activités pédagogiques extrascolaires sur avis du conseil de classe.

L'appui facultatif, quant à lui, est une offre qui peut consister en

- la participation à des cours de répétition, de mises à niveau ou d'approfondissement
- ou l'inscription à des études surveillées.

Les mesures d'encadrement sont notifiées par lettre à l'élève et à ses parents. L'élève et ses parents l'approuvent en apposant leur signature. Si l'élève refuse de fournir les efforts nécessaires que ce soit en appui obligatoire ou facultatif, le directeur peut décider d'arrêter la mesure d'encadrement proposée.

Le refus de réaliser les travaux et l'absence injustifiée aux cours d'appui et aux études surveillées imposées dans le cadre de l'appui obligatoire est passible des mêmes sanctions que l'absence non justifiée aux cours telles que prévues au règlement grand-ducal concernant les règles de conduite. Pour ce qui est de l'appui facultatif, l'élève qui refuse de s'investir et qui s'absente sans raison valable peut en être exclu.

Le règlement prévoit également l'encadrement d'un élève d'une classe inférieure en difficulté par un élève d'une classe supérieure. Cette mesure d'appui de la part d'un élève parrain est inscrite dans son bulletin et sur son complément au diplôme de fin d'études secondaires si le conseil de classe, ou la commission d'examen sur proposition du conseil de classe, le décide.

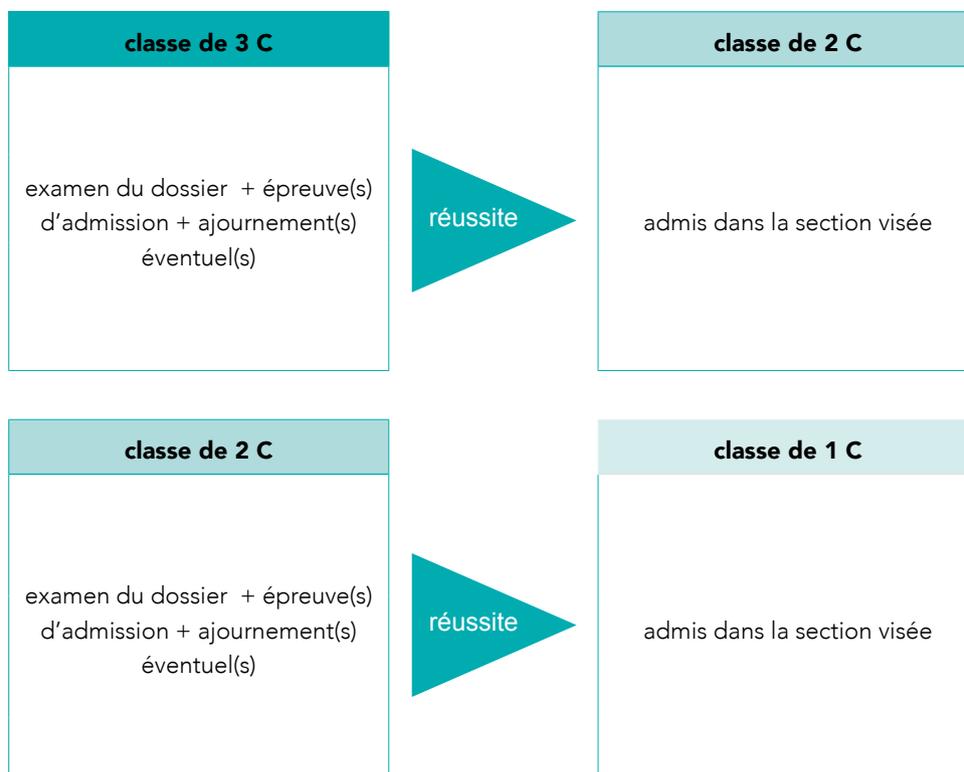
11. MODALITÉS DE CHANGEMENT DE SECTION EN CLASSE DE 3 C ET EN CLASSE DE 2 C

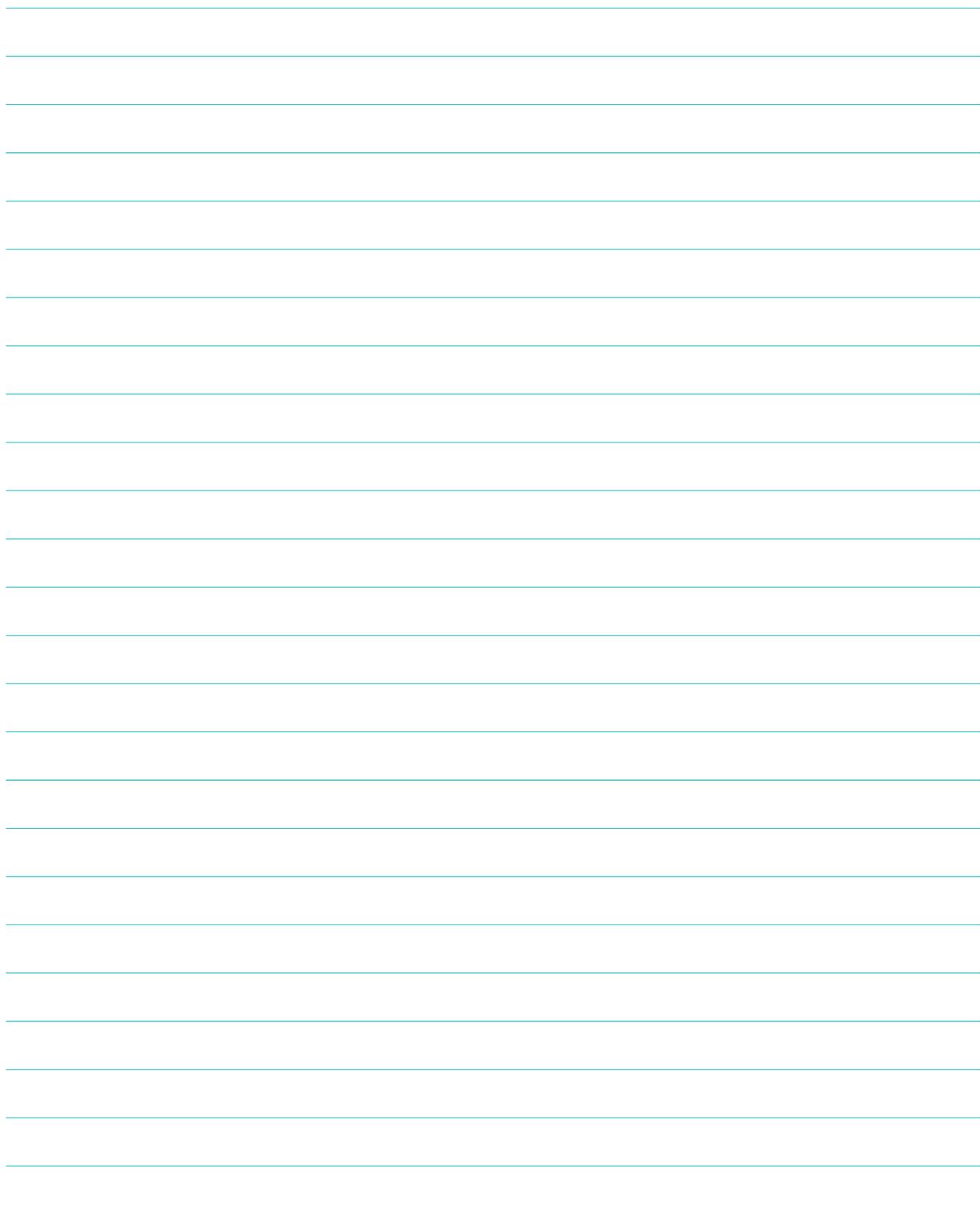
Pour l'élève qui souhaite changer de section lors du passage d'une classe de 3 C à une classe de 2 C, le directeur, après examen du dossier, fixe, le cas échéant, la ou les disciplines dans lesquelles l'élève est tenu de passer une épreuve d'admission. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

Lors du passage de 2 C en 1 C, l'élève est obligé de passer des examens d'admission dans les disciplines qui ne figurent pas au programme de la classe de 2 C qu'il a fréquentée et qui seront inscrites par la suite sur le diplôme de fin d'études secondaires classiques de la section visée. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

Si l'élève change d'établissement, le directeur du lycée d'accueil devra fixer les épreuves d'admission et les organisera au sein de son établissement.

L'élève doit passer ses ajournements éventuels dans son lycée d'origine sauf dans les disciplines qui ne figurent pas au programme de la classe visée ou qui ne sont plus des disciplines fondamentales dans la classe visée à condition d'avoir eu une note annuelle d'au moins 25 points.





II. L'ORIENTATION VERS D'AUTRES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général (ESG) sont réparties en cinq divisions dont chacune offre différentes sections.

Après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires générales, un accès à des études supérieures est envisageable. Certaines voies de formation confèrent en plus une qualification professionnelle.

1.1. LES CLASSES SUPÉRIEURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général sont organisées dans les divisions suivantes :

- une division administrative et commerciale
- une division artistique
- une division hôtelière et touristique
- une division des professions de santé et des professions sociales
- une division technique générale.

Chacune des classes de l'enseignement secondaire général offre diverses sections.

1 GCG	1 GCC	1 GCF	1 GMM	1 GSH	1 GSI	1 GED	1 GSO	1 GSE	1 GIG	1 GIN	1 GA3D	1 GSN	1 GACV	1 GGH				
2 GCG	2 GCC	2 GCF	2 GMM	2 GSH	2 GSI	2 GED	2 GSO	2 GSE	2 GIG	2 GIN	2GA3D	2 GSN	2 GACV	2 GGH				
section gestion	section communication et organisation	section finance	section marketing, médias et communication	section sciences de la santé	section de la formation de l'infirmier	section de la formation de l'éducateur	section sciences sociales	section sciences environnementales	section ingénierie	section informatique	section architecture, design et développement durable	section sciences naturelles	section arts et communication visuelle	section gestion de l'hospitalité				
3 GCM				3 GPS			3 GSO		3 GIG		3 GA3D		3 GSN		3 GACV		3 GGH	
4 GCM				4 GPS			4 GSO		4 GIG		4 GA3D		4 GSN		4 GACV		4 GGH	
section administrative et commerciale				section des professions de santé et des professions sociales			section sciences sociales		section ingénierie		section architecture, design et développement durable		section sciences naturelles		section arts et communication visuelle		section gestion de l'hospitalité	
division administrative et commerciale				division des professions de santé et des professions sociales					division technique générale				division artistique		division hôtelière et touristique			



1.2. L'ORIENTATION VERS L'ESG APRÈS LA CLASSE DE 5 C ET LA CLASSE DE 4 C

L'élève provenant de l'enseignement secondaire classique est admis aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général, division technique générale, s'il a eu en classe de 5 C des notes d'au moins 26 points en langues et une note suffisante en mathématiques.

L'élève qui en classe de 5 C a obtenu une note annuelle d'au moins 26 points en mathématiques et une moyenne des notes annuelles en langues suffisante a accès à la division administrative et commerciale de l'enseignement secondaire général.

L'élève qui en classe de 5 C a obtenu des notes d'au moins 26 points en langues et en mathématiques a accès à toutes les autres divisions de l'enseignement secondaire général.

Pour être admis à la division artistique de l'enseignement secondaire général, l'élève doit réussir la classe de 5 C et faire preuve de compétences artistiques illustrées par un dossier artistique personnel. Il doit également passer une épreuve au Lycée des Arts et Métiers. Une commission apprécie le dossier et l'épreuve du candidat.

Pour des raisons d'organisation, l'élève qui souhaite fréquenter une telle classe doit impérativement fixer un rendez-vous sur le site du Lycée des Arts et Métiers (www.ltam.lu), et ceci au plus tard avant la mi-avril de l'année scolaire en cours.

De plus, l'élève provenant de l'enseignement secondaire classique est admis à toute formation professionnelle à condition d'avoir eu une moyenne générale de 30 points en classe de 5 C. Si cela n'est pas le cas, le directeur du lycée qui l'accueille lui impose une épreuve d'admissibilité.

Pour l'élève qui souhaite changer d'ordre d'enseignement après la 4 C, le directeur du lycée d'accueil, après examen du dossier, fixe, le cas échéant, la ou les disciplines dans laquelle/ lesquelles l'élève est tenu de passer une épreuve d'admission. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

1.3. L'ORIENTATION VERS L'ESG APRÈS LA CLASSE DE 3 C

L'élève qui désire changer d'ordre d'enseignement après avoir réussi une classe de 3 C est admissible en classe de 2 G s'il remplit les conditions suivantes.

Dans le cas contraire et en situation d'échec en classe de 3 C, une admission conditionnelle peut être décidée par le directeur du lycée de l'enseignement secondaire général sur base de l'ensemble des résultats scolaires.

FORMATIONS	Conditions d'admission en 2 G	
	Réussite de la classe de 3 C	
Division administrative et commerciale		
Section gestion	2 GCG	3 CD ou 3 CG
Section communication et organisation	2 GCC	3 CD ou 3 CG
Section finance	2 GCF	3 CD ou 3 CG
Section marketing, médias et communication	2 GMM	3 CD ou 3 CG
Division artistique		
Section arts et communication visuelle	2 GACV	-
Division hôtelière et touristique		
Section gestion de l'hospitalité	2 GGH	3 CD, 3 CG
Division des professions de santé et des professions sociales		
Section sciences sociales	2 GSO	3 C toutes sections confondues
Section de la formation de l'éducateur	2 GED	3 C toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier
Section de la formation de l'infirmier	2 GSI	3 C toutes sections confondues
Section sciences de la santé	2 GSH	3 C toutes sections confondues
Division technique générale		
Section ingénierie	2 GIG	3 CB ou 3 CC ou 3 CI
Section informatique	2 GIN	3 CB ou 3 CC ou 3 CI
Section sciences naturelles	2 GSN	3 CB ou 3 CC ou 3 CI
Section sciences environnementales	2 GSE	3 CB ou 3 CC ou 3 CI
Section architecture, design et développement durable	2 GA3D	3 CB ou 3 CC ou 3 CI

1.4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle propose près de 125 formations réparties en trois niveaux distincts :

- la formation menant au **certificat de capacité professionnelle** (CCP) d'une durée normale de trois ans ; elle se déroule surtout en milieu professionnel ;
- la formation menant au **diplôme d'aptitude professionnelle** (DAP) d'une durée normale de trois ans ; elle peut être offerte soit en régime plein temps avec des stages, soit en régime concomitant avec un contrat d'apprentissage ;
- la formation menant au **diplôme de technicien** (DT) d'une durée normale de quatre ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle ; des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves désireux d'entamer des études supérieures.

Pour de plus amples informations, consultez la brochure *Que faire après la 5^e de l'enseignement secondaire général ?* sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

<http://edulink.lu/dj9m>



2. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Les classes supérieures de l'enseignement international se composent de deux années intermédiaires (classes 4 I et 3 I) et de deux années du programme de l'Organisation du Baccalauréat international (classes 2 BI et 1 BI). Cette formation mène au Baccalauréat international reconnu dans la plupart des pays du monde.

Public cible	Jeunes à partir de 15 ans arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en langue française ou anglaise, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.
Spécificités	<ul style="list-style-type: none">• langue véhiculaire : français respectivement anglais ;• langue A : français (langue principale) respectivement anglais ;• langue B : anglais (langue seconde) respectivement français ;• l'allemand est enseigné à un niveau adapté ; les débutants sont acceptés en classe de 4 I.
Enseignement international en anglais	
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• très bonne maîtrise de l'anglais, niveau A2+/B1 en français ;• 5 C ou 5 G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ;• traitement individuel des dossiers ;• tests d'admission en français, en anglais et en mathématiques. <p>Le dossier d'admission pour l'enseignement en anglais est à envoyer à l'Athénée de Luxembourg. Voir les détails de la procédure d'admission ainsi que les dates des tests d'admission sur le site Internet du lycée (www.al.lu).</p>
Enseignement international en français	
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• très bonne maîtrise du français et une bonne maîtrise de l'anglais ;• 5 C / 5 I ou 5 G / 5 GIF / 5 GIA réussie au niveau globalement avancé avec des cours avancés en français, anglais et mathématiques, avec deux notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ;• test d'admission en français. <p>Pour de plus amples informations, consultez le site Internet du Lycée technique du Centre qui offre le BI en français (www.ltc.lu).</p>

3. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN

Les Écoles européennes agréées (EEA) ont pour mission d'offrir une éducation multilingue et pluriculturelle à des élèves d'origines diverses ainsi qu'aux élèves nationaux. Elles accordent une place particulière à l'idée européenne, à l'éducation au respect mutuel et à l'ouverture sur le monde extérieur.

L'enseignement secondaire se subdivise en trois cycles, à savoir le cycle d'observation (S1-S3), le cycle de pré-orientation (S4-S5) et le cycle d'orientation (S6-S7) menant au Baccalauréat européen.

Le diplôme du Baccalauréat européen permet d'être admis dans l'enseignement supérieur de tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans plusieurs autres pays.

Public cible	<p>Les EEA sont des écoles publiques ouvertes à tous.</p> <p>Contrairement aux Écoles européennes de type I, elles sont gratuites et sans frais d'inscription, tout comme les autres écoles publiques.</p> <p>Elles permettent ainsi d'intégrer des élèves issus de l'immigration, qu'ils proviennent de familles désirant rester définitivement au Luxembourg ou de familles ne restant dans le pays que pour une durée déterminée.</p> <p>Ces écoles ciblent également les élèves des différentes régions du pays qui n'ont pas nécessairement une expérience multilingue antérieure, mais dont les parents estiment qu'un enseignement varié sur le plan linguistique et culturel est plus approprié.</p>
Spécificités	<p>L'enseignement des disciplines se fait en sections linguistiques dont la langue véhiculaire est l'allemand, l'anglais ou le français.</p> <p>L'étude de la première langue étrangère (LII) commence en première année primaire. Cette langue peut être l'allemand, l'anglais ou le français.</p> <p>Dès la première année secondaire, tous les élèves commencent l'étude d'une deuxième langue étrangère (LIII).</p> <p>À partir de la troisième année secondaire, la langue LII devient progressivement la langue d'enseignement des sciences humaines, de l'histoire, de la géographie, de l'économie, de vie et société. Dans le cas de l'éducation musicale, de l'éducation artistique, des TIC et de l'éducation physique, l'enseignement est donné dans une des langues du programme de l'élève.</p>
Conditions d'admission	<p>Pour de plus amples informations, consultez les sites suivants</p> <ul style="list-style-type: none">• École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (sections EN – FR – DE) www.eide.lu• Lycée Edward Steichen (sections EN – FR – DE) www.lesc.lu• Lënster Lycée (sections EN – FR – DE) www.llj.lu• École Internationale de Mondorf-les-Bains (sections EN – FR – DE) www.eimlb.lu

4. L'ENSEIGNEMENT BRITANNIQUE

Les classes internationales du Lycée/International School Michel Lucius préparent aux diplômes suivants :

- « International General Certificate of Secondary Education – International GCSE » (équivalent à la réussite d'une 3^e C)
- « International General Certificate of Education Advanced Levels – International A-levels » (équivalent à la réussite des études secondaires classiques).

Les diplômes sont reconnus dans la plupart des pays du monde.

Les élèves apprennent dans un environnement très varié et international leur permettant de s'épanouir en développant une pensée critique et réflexive tout en devenant des apprenants informés et des citoyens du monde.

Cet enseignement suit le 'Cambridge International Curriculum' préparant à des études universitaires.

Public cible	Jeunes arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en anglais, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau pour accéder à des études universitaires.
Spécificités	International GCSE : classes de 4 ^e et 3 ^e <ul style="list-style-type: none">• Le curriculum ne définit pas de sections spécifiques, mais comprend des branches obligatoires et des branches optionnelles qui sont choisies par les élèves en fonction de leurs études futures. International AS et A-levels : classes de 2 ^e et 1 ^{re} <ul style="list-style-type: none">• Toutes les branches sont optionnelles et choisies par les élèves en fonction de leurs études universitaires futures.
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• très bonne maîtrise de l'anglais ;• 5 C ou 5 G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ;• traitement individuel des dossiers ;• tests d'admission en anglais et en mathématiques le cas échéant. L'inscription se fait en ligne via le site Internet du Lycée/International School Michel Lucius au cours du 2 ^e trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales. Pour plus d'informations, consultez le site www.lml.lu .

5. L'ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS

Deux voies s'ouvrent au Schengen-Lyzeum Perl :

1. L'ordre d'enseignement secondaire classique (ESC) mène à deux diplômes :

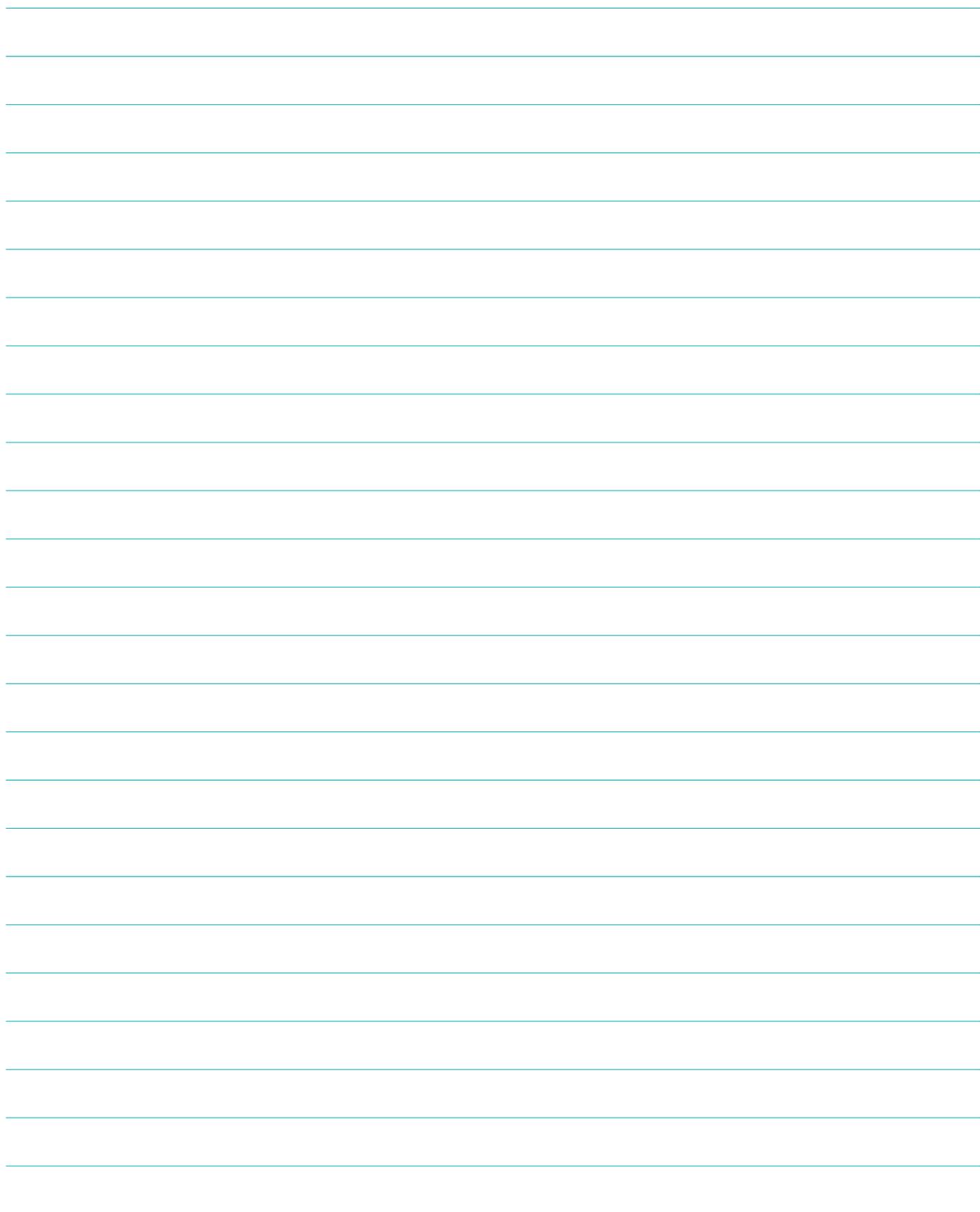
- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) ». Ce diplôme allemand est suivi d'une période de stage dans une entreprise et donne accès aux études post-secondaires.
- après la classe 12 : diplôme de fin d'études secondaires classiques, section binationale germano-luxembourgeoise « Allgemeine Hochschulreife (Abitur) ».

Les diplômes sont reconnus et permettent de poursuivre des études universitaires dans la plupart des pays du monde.

2. L'ordre d'enseignement secondaire général (ESG) mène à trois diplômes :

- après la classe 10 : diplôme allemand « Mittlerer Bildungsabschluss (MBA) »;
- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) »;
- après la classe 12 : diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires générales - division administrative et commerciale, section gestion.

Public cible	Le Schengen-Lyzeum Perl est une école binationale permettant à un public transfrontalier de la Grande Région de recevoir une éducation issue de deux pays dans un milieu multilingue et pluriculturel.
Spécificités	La langue véhiculaire est en principe l'allemand. L'histoire est enseignée en français dans l'enseignement secondaire classique. Dans cet ordre d'enseignement, il n'existe pas de sections, mais l'élève suit des cours obligatoires et en choisit certains parmi les cours optionnels pour les deux années terminales (classes 11 et 12).
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• 5 C réussie pour l'enseignement secondaire classique• 5 G réussie au niveau globalement avancé pour l'enseignement secondaire général Pour plus d'informations, consultez le site : www.schengenlyzeum.eu



III. LES LYCÉES ET INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



COORDONNÉES DES LYCÉES

CENTRE

Athénée de Luxembourg (AL)	24, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	44 02 49 - 61 00	www.al.lu
École de Commerce et de Gestion - School of Business and management (ECG)	21 rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 51 00	www.ecg.lu
École nationale pour adultes (ENAD)	15, rue de l'Académie L-1112 Luxembourg	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Limpersberg	19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	46 76 16 - 205	www.ltam.lu
Site Dommeldange	20, rue Nicolas Hein L-1721 Luxembourg	26 68 91 - 20 07	
Lycée Aline Mayrisch (LAML)	38, bd Pierre Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 32 11	www.laml.lu
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL)	Place Auguste Laurent L-1912 Luxembourg	22 23 02 - 504	www.lgl.lu
Lycée Josy Barthel (LJBM)	2, rue Gaston Thorn L-8268 Mamer	26 31 40 - 1	www.ljbm.lu
Lycée/International School Michel Lucius (LML)	157, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg	47 33 95 - 50	www.lml.lu
Lycée Michel-Rodange (LMRL)	30, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 71 00	www.lmrl.lu
Lycée Robert-Schuman (LRSL)	1, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg	22 82 14 – 219	www.lrsl.lu
Lycée technique de Bonnevoie (LTB)	119, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg	40 39 45 - 205	www.ltb.lu
Lycée technique du Centre (LTC)	106, avenue Pasteur L-2309 Luxembourg	47 38 11 - 1	www.ltc.lu
Annexe Kirchberg	6, rue R. Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg	43 43 32 - 1	
Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS)	27, rue Nicolas Ernest Barblé L-1210 Luxembourg	44 11 37 36	www.ltps.lu
Sportlycée (SLL)	66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

SUD			
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)	22, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	57 50 50 901	www.cnfpc.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE)	B.P. 7 L-4501 Differdange Campus de l'EIDE L-4620 Differdange	28 85 72 1	www.eide.lu
Site Esch-sur-Alzette	91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette	26 53 67 1	
Lycée Bel-Val (LBV)	100, avenue du Blues L-4368 Belvaux	26 55 47 - 1	www.lbv.lu
Lycée de Garçons Esch (LGE)	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	55 62 85 - 1	www.lge.lu
Lycée Guillaume Kroll (LGK)	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	55 95 45 - 205	www.lgk.lu
Lycée Hubert Clément (LHCE)	2, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	55 71 55	www.lhce.lu
Lycée Nic-Biever (LNB)	28, rue du Parc L-3542 Dudelange	51 60 31	www.lnbd.lu
Lycée technique de Lallange (LTL)	Boulevard Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	55 95 42 - 305	www.ltl.lu
Lycée technique Mathias-Adam (LTMA)	Avenue de l'Europe L-4802 Lamadelaine	50 87 30 - 204	www.ltma.lu
Annexe Jenker	Rue Pierre Frieden L-4560 Differdange	58 44 79 - 1	
Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS CFNid)	13, rue de l'église L-4922 Bascharage	54 64 74 202	www.ltps.lu

EST			
École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)	2, route de Burmerange L-5659 Mondorf-les-Bains	28 12 88 - 1	www.eimlb.lu
Lycée classique d'Echternach (LCE)	Ancienne Abbaye 1, rue de Pont L-6401 Echternach	72 87 15 - 100	www.lce.lu
Lënster Lycée Junglinster (LLJ)	2, rue Victor Ferrant L-6122 Junglinster	27 69 63 1	www.llj.lu
Maacher Lycée Grevenmacher (MLG)	3, rue de l'école L-6722 Grevenmacher	75 06 65 - 0	www.maacherlycee.lu
Schengen-Lyzeum Perl (SLP)	Auf dem Sabel 2 D-66706 Perl	2478 - 51 20	www.schengenlyzeum.eu

NORD			
Atert-Lycée Redange (ALR)	1, rue du Lycée L-8508 Redange-sur-Attert	26 62 32 - 200	www.alr.lu
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)	77 Rue Jean-Pierre Thill L- 9085 Ettelbruck	81 89 39 1	www.cnfpc.lu
École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL)	19, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch	80 87 91 1	www.ehtl.lu
Lycée classique de Diekirch (LCD)	32, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	26 807 - 210	www.lcd.lu
LCD - Bâtiment de Mersch	Square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch	32 02 22 - 210	
LCD - Bâtiment de Beringen	46, rue de la Gare L-7590 Mersch	20 60 09 96 - 1	
Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC)	1, rue Edward Steichen L-9707 Clervaux	206 007 - 1	www.lesc.lu
Lycée Ermesinde (LEM)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen (Mersch)	26 89 00 - 26	www.lem.lu
Lycée du Nord (LN)	19, rue Général Patton L-9551 Wiltz	95 93 20 - 232	www.lnw.lu
Lycée technique agricole (LTA)	72, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 85 25 - 1	www.lta.lu
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)	71, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 92 01 - 305	www.ltett.lu
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales (LTPES)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen	52 35 25 1	www.ltpes.lu
Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS CFett)	1, impasse avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 73 81 - 506	www.ltps.lu
Nordstad-Lycée (NOSL)	6, rue Joseph Mertens L-9257 Diekirch	80 47 54 - 1	www.nosl.lu

ÉCOLES PRIVÉES			
École privée Fieldgen (EPF)	A21, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg	49 94 31 - 268	www.epf.lu
École privée Marie-Consolatrice (EPMC)	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	57 12 57 - 1	www.epmc.lu
École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND)	4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg	43 40 91 - 93	www.saintesophie.lu
École privée Sainte-Anne (EPSA)	108, Grand-Rue L-9051 Ettelbruck	81 22 10 - 211	www.sainte-anne.lu
Lycée privé Emile Metz (LPEM)	50, rue de Beggen L-1220 Luxembourg	43 90 61 - 1	www.lpem.lu

COORDONNÉES DES INTERNATS

CENTRE

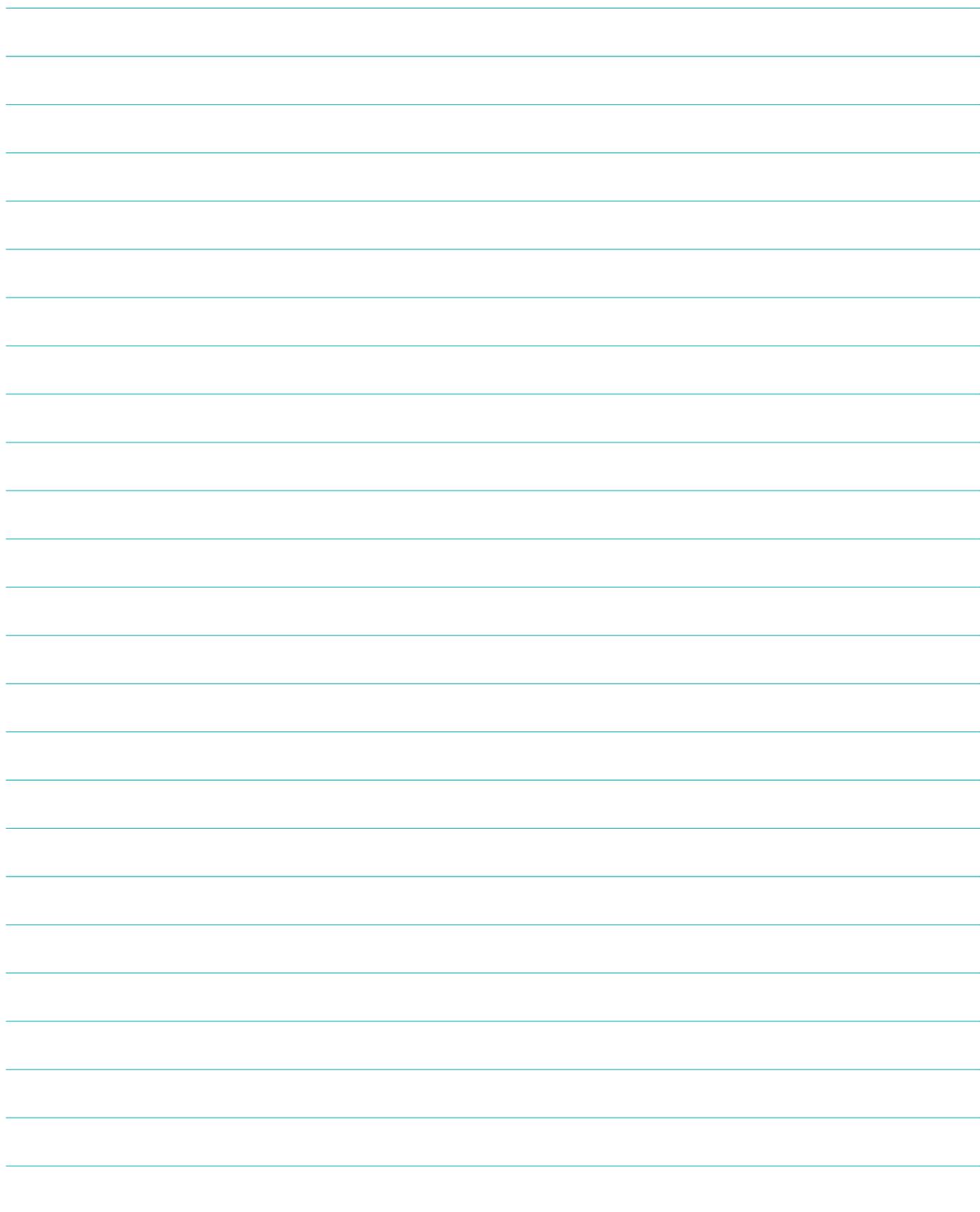
Internat Fieldgen , Luxembourg-ville Accueil de filles de l'école privée Fieldgen	49 94 31 - 536	www.epf.lu
Convict épiscopal , Luxembourg-ville Accueil de garçons des lycées de la Ville de Luxembourg	44 743 - 206	www.convict.lu
Internat du Sportlycée , Luxembourg-Cents Accueil de filles et de garçons du SLL	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

EST

Institution St Willibrord , Echternach Accueil de filles et de garçons des lycées d'Echternach, de Grevenmacher et de Junglinster Internat de jour pour garçons et filles	72 03 13	www.internat-echternach.lu
--	----------	--

NORD

Atert-Lycée , Redange Accueil de filles et de garçons du ALR	26 62 32 20	www.alr.lu
LCD-Internat de Mersch	fermé pendant les travaux 2019-2021	
Internat Sigefroid , Mersch Accueil de filles et de garçons du Lycée Ermesinde et du LTPES, Mersch	26 89 00 - 702	www.sigefroid.lu
Internat Sainte-Anne , Ettelbruck Les Internats Jacques Brocquart asbl Accueil de filles et des garçons des lycées de la Nordstad	26 80 59 - 1	www.internats.lu/?-internat-sainte-anne-ettelbruck
Internat Jos. Schmit , Diekirch Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	80 34 40	www.internat-diekirch.lu
Internat du Nord , Wiltz Accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	26 95 23 - 1	www.internats.lu
Villa , Wiltz Internat de jour, accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	95 73 73	www.lnw.lu





IV. LES AIDES ET CONSEILS



1. LA MAISON DE L'ORIENTATION

La Maison de l'orientation regroupe en un seul bâtiment des administrations et services étatiques œuvrant dans le domaine de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Tout au long de l'année (également pendant les vacances scolaires), la Maison de l'orientation fait fonction de guichet unique et de plateforme commune de l'orientation. Son action s'adresse à tout citoyen, indépendamment de son âge, cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle.

Maison de l'orientation

Tél. : 8002-8181

E-mail : maison.orientation@men.lu

Site: <https://maison-orientation.public.lu>

2.LA CELLULE D'ORIENTATION

Chaque lycée est doté d'une cellule d'orientation composée de membres du personnel enseignant et du personnel éducatif ou psycho-social.

Cette cellule d'orientation est chargée de la mise en œuvre de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle qui vise à

- informer les élèves sur le système scolaire et les voies de formation, y compris les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- faire connaître aux élèves le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- développer les compétences permettant aux élèves de prendre les décisions sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.

3 L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL ET SCOLAIRE SEPAS ET CEPAS

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires – SePAS accomplit différentes tâches pour le bien-être des élèves, tout particulièrement :

- il assure la guidance psychologique, personnelle et sociale des élèves ;
- il les accompagne dans leurs choix scolaires et d'orientation ;
- il aide les élèves en situation scolaire, psychologique, financière ou familiale difficile ;
- il participe aux conseils de classe afin d'assurer le suivi des actions dont bénéficie l'élève ;
- il assiste les enseignants lors de la prise en charge d'élèves en difficulté ;
- il organise des activités de prévention.

Le SePAS des lycées comprend des psychologues, des assistants sociaux, des enseignants et des éducateurs gradués.

Au niveau national, il existe un Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) auquel les élèves et les parents peuvent s'adresser s'ils préfèrent recourir à une aide extérieure au lycée.

Tous les étudiants et les jeunes résidant au Luxembourg peuvent s'adresser au CePAS.

En cas de conflit dans le milieu scolaire, les élèves, les parents d'élèves et les enseignants, aussi bien à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire peuvent faire appel au CePAS qui fait office de médiateur scolaire.

Le CePAS est également en charge du traitement, de la décision, de la notification et de la liquidation des demandes de subventions (pour ménages à faible revenu) et de maintien scolaire introduites via les SePAS.

CePAS

Maison de l'orientation

Tél. : (+352) 247-75910

Fax : (+352) 454544

E-mail : info@cepas.public.lu

Site: www.cepas.lu

4. LE SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF

Le Service socio-éducatif travaille en collaboration étroite avec le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS).

Les missions suivantes incombent au service :

- développer les compétences sociales et personnelles des élèves par des projets socio-éducatifs en étroite collaboration avec les enseignants ;
- organiser des activités de prise en charge éducative, des activités périscolaires et des études dirigées ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- prévenir la violence et les conflits ;
- assister les élèves en difficulté.

Ces activités et interventions ont lieu en dehors des heures de classe ou lors des leçons où l'enseignant est absent.



La plateforme qui t'aide à trouver le lycée
qui t'accompagnera le mieux vers ton avenir.

MENG
SCHOUL
.lu



Parce que nos écoles sont aussi diversifiées que les talents de nos élèves, une carte interactive te permet de consulter les profils des différents lycées. Tu peux faire ta recherche par domaines d'intérêt, ordres d'enseignement et langues d'enseignement.

TROUVER MON ÉCOLE

	PROJETS	+
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	GÉNÉRAL	+
	CLASSIQUE	+
	BRITANNIQUE	+
	EUROPÉEN	+
	FRANÇAIS	+
	GERMANO-LUXEMBOURGEOIS	+
	INTERNATIONAL	+
FORMATION PROFESSIONNELLE	CCP	+
	DAP	+
	DT	+
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Brevets de Technicien Supérieur	+
	ÉTABLISSEMENTS	+
	LANGUE VÉHICULAIRE	+



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



www.mengschoul.lu/